

Louis de Bourbon Duc de Montpensier.

Ratifié la transaction ou dot de mariage de feu Madame  
la Princesse d'Orange. Et qu'il a passé procurator  
pour avoir restitution des deniers dotaux & autres biens  
de feu Madame Charlotte de Bourbon Tante de feu  
Madame sa mere mariée en la maison de Bosselle  
l'an 1460. Les descendus d'elle estans tous morts  
Par Helene Inoit sien 4000 s. a Louise de  
Nassau sa petite fille écrit l'an 1585. le 25. Juin.

Mon fils suivant ce que ie vous auis mandé par le S.<sup>r</sup> des.<sup>te</sup> Aldegonde,  
 ie ne failly point d'enuoyer vne procuration et pouuoir special à mon Con-  
 seil de Paris au parauant le premier jour de May dernier, comme vous  
 auer fait de luy parler pour transiger touchant le dot de ma fille vne  
 femme, ainsi qu'il a esté fait, non pas si tost que ie pensois & l'eussiez  
 peu sentir, Mais l'esbringement de mon fils en a esté cause, ce que ie m'as-  
 seure vous saurez bien considerer, laquelle transaction m'ayant esté appor-  
 tée par le S.<sup>r</sup> Knibbe present porteur, le lay bien volontiers ratiifiée, comme  
 estant con-forme à mon Intention et ay au reste fait faire et signé les  
 auer expeditions necessaires, ainsi que vous pourra dire le S.<sup>r</sup> Knibbe sous  
 l'assurance & promesse qu'il m'a faite que vous et maigste fille rati-  
 fieriez aussi l'auer transaction. Je que je vous prie faire et le renuoyer  
 à Chon.<sup>r</sup> Andre auq.<sup>r</sup> Paris, ayant au reste passé vne procuration pour  
 faire pour dite tant de la restitution des deniers de sans quelques autres  
 biens qui ont appartenu à l'eu Madame Charlotte de Bourbon tante de  
 l'eu Madame ma mere, mariée en la maison de Borselle des l'an 1677  
 l'eu à ceux qui sont descendus d'elle dont on ma dit qu'il ne resté plus  
 aucun en vie. Estimant qu'il s'en pourra tirer quelque chose car il est  
 bien mal aisé que tous soient morts sans aucuns biens, Et ay aussi donné  
 adresse & moyer à ce dit porteur pour retirer de la chambre des comptes  
 du S.<sup>r</sup> Paris le contrat de mariage de la dite Dame, source que c'est le  
 premier & principale fondement de la dite poursuite, de laquelle s'il pro-  
 uient quelque chose ma fille & ses enfants y auont la meilleure part,  
 Et des cette heure j'en promets mes an & à ma petite fille Loyse de Nas,  
 sans pour aider à son entretènement. Etant l'endroit, ou apres m'estre  
 ainsi recommendé de beson pour à l'eu bonne grace Je supplie le S.<sup>r</sup>

Je vous donne Mon fils, en sante bonne vie & longue. De Champigny  
le 14 de Juin de l'année 1581. ainsi subscriit & signé  
Vre plus affectionné pere Louis de Bourbon, l'inscription de la tre  
écrit, et mon fils, Monsieur le Prince d'Orange.

Ma fille vous entendra par le Sr. Knibbe present porteur, comme en  
vertu de la procurator que j'envoye des auparavant le premier jour  
de May à Paris, ainsi que ie l'auy promis la transaction touchant  
vre dot a esté passée au desir des articles, qui vous auoyent esté  
portés par le Sr. de Ste. Aldegonde, ce qui a esté fait de mesmes  
pour le regard de vre frere, mais non pas si tost comme je pensois  
parce qu'il estoit allé en Angleterre.

Laquelle transaction i'ay ratifiée, Com' il est de besoin que Mons<sup>r</sup> le  
Prince vre mary & vous faciez de vre part ayant aussi fait toutes  
les aues expéditions necessaires et conformer à l'instruction du Sr.  
Knibbe mesmes pour le fait de la Succession de Sr<sup>e</sup> Madame la Con-  
tesse de Bouchain ma grand' tante, dont s'il vient quelque chose  
comme ie l'espere, vous vous en resentrer la premiere, Et de cete  
heure s'en promet quatre mil escus à ma petite fille Loyse de  
Nassau Priant Dieu vous donner, ma fille l'accomplissement de vos  
bons desirs, de Champigny le 14 de Juin 1581. ainsi subscriit  
& signé Vre bien bon pere. Louis de Bourbon, l'inscription écrit  
et ma fille la Princesse d'Orange.

Cette Copie bien & doüement collationnée par moy Notaire Imperial  
Juré soubigné en presence d'honnêtes & discretes personnes,  
de Daniel Helmutopæus & Zacharie (elle tous deux Secretaires  
de Monseigneur l'Electeur palatin du Rhin, tes noms à ce re,  
quis, s'est trouuée correspondante de mot à mot aux Originals,  
escrius en forme Lettres missives & signés, comme dessus, Testimon  
ma propre soubscription & apposition de mon cachet accoustumé  
fait en la ville d'Amberg du haut palatinat en Baviere le  
troisième Jour du mois d'août l'an de grace mil cinq cens  
quatre vingt dix sept.

Le lieu  
du cachet

Henricus Carbon  
Notarius publicus in r.  
dem manu sua subscripsit,  
d. d.